Le 6 juillet 2026 10h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Atmo votre parten'air OCCITANIE

SITUATION

Aujourd'hui le 06/07/2026

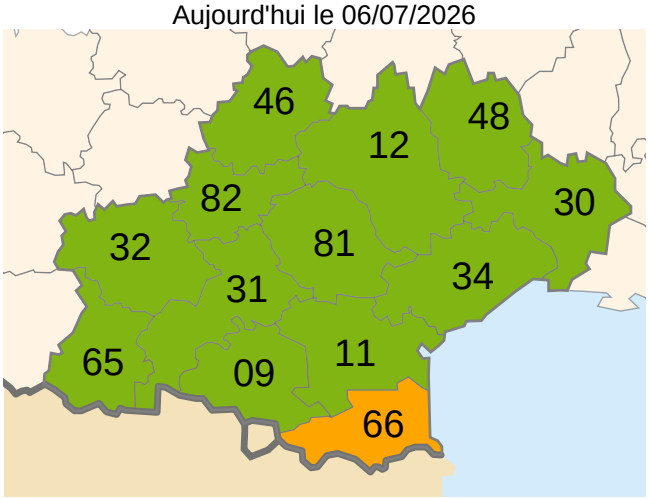

Demain le 07/07/2026

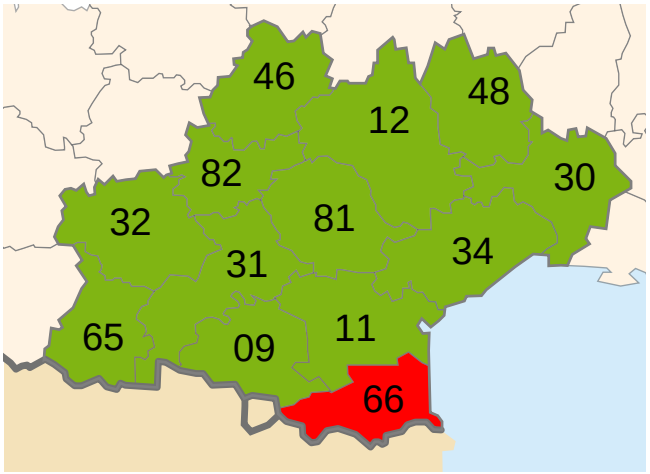

Aujourd'hui le 06/07/2026			Départements	Demain le 07/07/2026			Arrêté en vigueur
O_3	PM10	NO_2		O_3	PM10	NO_2	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte* | Procédure d'information | Pas de procédure

O_3 : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO_2 : dioxyde d'azote

** Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué*

L'incendie actuellement actif dans les Pyrénées-Orientales génère des fumées contenant notamment des particules en suspension PM10 et particules fines PM2.5.
Compte tenu de l'ampleur de cet évenement, les concentrations de PM10 dans l'air ambiant sont élevées sur une partie du département avec des concentrations dépassant le seuil qualifiant un épisode de pollution de l'air.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

La procédure d'information et recommandation est ainsi mise en oeuvre sur cette journée de lundi pour les particules en suspension.
A noter que les concentrations d'ozone seront également importantes sur la région en lien avec les conditions météorologiques (fort ensoleillement, températures élevées...).

EVOLUTION :

Pour demain, mardi, dans le département des Pyrénées-Orientales, les concentrations en particules en suspension PM10 devraient rester élevées, avec une persistance de l'épisode de pollution et des concetrations supérieures au seuil d'information.
La procédure d'Alerte sur persistance est ainsi mise en oeuvre pour la journée de Mardi.
Une actualisation de ces prévisions sera réalisée au plus tard mardi matin.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :
Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
    - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
    - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
    - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact département 66 :
06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53

Mesures d'urgence

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Effets de la pollution sur la santé

https://www.occitanie.ars.sante.fr/
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44